

Critères pour l'élaboration du concept de prévention de la violence

Le concept de lutte contre la violence doit informer de manière claire et concise pourquoi, comment, par qui et avec quels instruments la prévention de la violence et des violences sexuelles est réalisée. Les questions directrices suivantes peuvent vous aider à élaborer votre concept :

Situation initiale, attitude de base et définitions

- Dans quel contexte (juridique, professionnel, sectoriel) s'inscrit le concept ?
- Pourquoi un concept est-il nécessaire ? (description des besoins)
- Quelle est l'attitude fondamentale de l'institution en matière de prévention de la violence et des violences sexuelles ?

Définition techniquement fondée des différentes formes de violence

- Qu'entendons-nous par là, compte tenu de l'état actuel des connaissances professionnelles ?
- Quels sont les aspects qui nous semblent particulièrement importants ?

Groupe cible

- Qui est le groupe cible du concept ? (ne pas oublier les clients* et leurs proches)

Objectifs

- Quels sont nos objectifs d'efficacité en matière de prévention ? (Prévention, intervention et suivi)

Tâches et constellations

- Quelles constellations de violence sont réglées dans le concept ? Quelles sont celles qui ne sont pas réglées (p. ex. professionnel/professionnel) ?
- Qui a quelle tâche par rapport aux objectifs d'efficacité ? (direction, service de prévention et de signalement, collaborateurs*, clients*, proches, autres groupes cibles comme les responsables de formation, etc.)
- Quelles sont les tâches, les compétences et les interfaces entre le service de prévention et la direction ?
- Quels sont les autres contacts et interfaces (y compris externes) à prendre en compte ?
- Comment se déroulent les processus de rétroaction aux interfaces ?

Instruments

- A-t-on clarifié le fait que la procédure à suivre en cas de violence et de violence sexuelle doit être différenciée et que les voies de signalement sont différentes ?
- Quelle est la procédure de signalement en cas de violence ?
- Quelle est la procédure de signalement en cas de violence sexualisée ?
- Existe-t-il un formulaire de signalement avec des voies de signalement clairement distinctes ou deux formulaires de signalement différents pour la violence et la violence sexuelle ?
- La documentation et la surveillance des mesures de contention sont-elles clarifiées ?
- Quels sont les processus / instruments pour l'analyse périodique des risques ?
- Existe-t-il un instrument permettant de différencier / qualifier les événements violents de manière supra-individuelle (p. ex. échelle du standard des Grisons) ?
- D'autres lignes d'action spécifiques sont-elles intégrées ou mentionnées ?

- Les risques spécifiques (p. ex. piquet, garde de nuit, jours fériés, etc.) sont-ils identifiés et organisés de manière transparente à l'aide d'un code de conduite ?

Examen / responsabilité

- Le concept est-il en accord avec les directives et conditions cantonales ?
- Où le concept et les instruments sont-ils intégrés ? (QM, etc.)
- La réflexion et l'évaluation des MC sont-elles clarifiées et la périodicité de la révision est-elle fixée ?
- Qui vérifie et révisé le concept et à quelle fréquence ?
- Comment vérifie-t-on si les objectifs du concept sont atteints ?
- D'autres lignes directrices d'action spécifiques sont-elles intégrées ou mentionnées ? (concept d'éducation sexuelle, norme proximité-distance, code, guide sur la suicidalité, etc.)

Sur le plan du contenu et de la forme, les points suivants doivent faire l'objet d'une attention particulière

- Les violences, les violences sexuelles et les violations des limites commises par les collaborateurs* sont-elles prises en compte ?
- Quand, comment et par qui les nouveaux collaborateurs* sont-ils introduits ?
- Comment le caractère professionnel du service de prévention et de signalement est-il assuré ?
- A-t-on clarifié les ressources dont dispose le service de prévention et de signalement ?
- Le chevauchement des rôles est-il abordé dans le cas des directions qui assurent également la prévention ?
- Existe-t-il une gestion de crise ?
- Un triangle d'intervention est-il clarifié ?
- Comment les compétences personnelles des client(e)s sont-elles encouragées ?
- Comment les client(e)s sont-ils/elles fondamentalement impliqué(e)s ?
- Toutes les adresses d'urgence nécessaires sont-elles disponibles pour tous ?
- Un langage adapté au genre est-il pris en compte ?